

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **88 (1952)**

Heft 32

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: La culture physique et les sports. — A l'Ecole normale. — Assemblée générale des maitresses de travaux à l'aiguille. — Genève: Groupe des jeunes. — Neuchâtel: Quarante ans d'enseignement. — Errata. — Conditions d'entrée à l'Ecole secondaire. — Jura bernois: Statuts de la Caisse d'assurance des instituteurs. — Prestations en nature. — Section des Franches-Montagnes.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: † Th. Rivier: Réflexions sur l'interprétation de certains textes bibliques dans l'enseignement. — Le témoignage par l'enseignement. — W. M.: Fantasia. — Ecoliers suisses à l'étranger. — Les enseignements d'une dictée. — Bibliothèque.

Partie corporative

VAUD

LA CULTURE PHYSIQUE ET LES SPORTS

J'emprunte ce titre au rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil pour 1951, rapport déposé en août 1952.

Les commissaires à l'Instruction publique étaient MM. Chappuis, de Cuarnens, et Yersin, de Rougemont. Ces deux députés ont donc parcouru le canton pour y « inspecter les écoles et les temples ». Ils ont également assisté « à Grandson, à l'assemblée des présidents des commissions scolaires et des délégués des municipalités du district, séance présidée par M. Ray, inspecteur scolaire ».

Le rapport, rédigé par M. Charles Chappuis, nous apprend que « à la séance de Grandson, les après-midi sportifs ont subi un assaut peu ordinaire, ils étaient décrits comme un agréable passe-temps ou de simples promenades. Cette appréciation est certainement exagérée et ne doit pas être généralisée. Nous remercions M. le conseiller d'Etat Oguey d'avoir déjà apporté un correctif; les après-midi sportifs, d'hebdomadaires qu'ils étaient, sont devenus bi-mensuels. Cette décision est heureuse et correspond aux désirs des parents des élèves.

» La Commission de gestion fait une observation: Le Conseil d'Etat est invité à bien préciser le programme des après-midi sportifs. »

Voici la réponse de l'autorité exécutive:

« Nous relevons tout d'abord que le plan d'études parle d'après-midi de plein air, où le sport ne joue qu'un rôle accessoire.

Il est prévu deux sorties de deux heures par mois, dont l'une peut être consacrée en tout ou en partie à l'athlétisme léger, l'autre étant réservée aux observations scientifiques, géographiques ou historiques en rapport direct avec le programme dont l'étude est en cours. C'est donc avant tout une possibilité donnée à nos maîtres de réunir les éléments intuitifs qui serviront aux leçons subséquentes.

Il est pratiquement impossible de donner aux maîtres un programme-type qui, par la force des choses, ne pourrait tenir compte

de la composition des classes, de l'âge des élèves, des diverses localités du canton et des besoins régionaux. C'est la raison pour laquelle le plan d'études se borne dans ce domaine à des données générales, laissant à chaque maître le soin de choisir ce qui convient à son enseignement particulier.

Quant à la sortie mensuelle, qui peut être consacrée au sport proprement dit, toutes les indications sont données en détail dans le manuel fédéral de gymnastique, et dans la brochure « Par monts et par vaux », que possède chaque membre du personnel enseignant. Cette brochure fournit en outre d'excellentes indications sur les observations qui peuvent être faites en rapport avec l'enseignement.

Nous ajoutons qu'à plus d'une reprise, soit dans les conférences de cercle ou de district, soit par la voie du bulletin officiel, le département a nettement précisé ses intentions à propos des après-midi de plein air. »

La réponse du Conseil d'Etat nous donne satisfaction. Ce qui nous plaît moins, c'est le texte de M. Chappuis. Nous avons le droit de penser que M. Chappuis a dû applaudir aux appréciations entendues à la séance de Grandson à propos des après-midi sportifs. Si tel n'avait pas été le cas, il aurait écrit à peu près ceci : « Cette appréciation est l'œuvre des détracteurs des après-midi de plein air et ne doit pas être retenue. » Il n'aurait pas remercié M. Oguey d'avoir « déjà » apporté un correctif et n'aurait pas non plus présenté d'observation.

M. Chappuis ne sait pas tout ce que l'on peut tirer d'un après-midi de plein air. Il aurait pu se renseigner. Je suis certain qu'il aurait trouvé un de nos collègues qui lui aurait ouvert la porte de sa classe pour lui montrer comment on prépare un après-midi de plein air. Il aurait ainsi assisté à l'organisation et à la distribution du travail pour la sortie prévue. Et le lendemain, avec maître et élèves, M. le député aurait pris la clé des champs. C'eût été de la bonne information.

M. C.

A L'ECOLE NORMALE

A la suite des examens complémentaires qui ont eu lieu du 8 au 13 septembre, les candidats suivants ont obtenu le brevet pour l'enseignement primaire :

MM. Albert Blanc, à Lausanne ; Raymond Martin, à Villars s.Yens.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Le comité eut l'heureuse initiative de transformer son assemblée générale en une agréable course surprise. Le samedi 13 septembre à 14 heures, trois cars, partant de la gare, emmènent ces dames et deux Messieurs (la qualité remplace la quantité) par La Sallaz, Savigny, Chexbres jusqu'à Chardonne. Là, dans la grande salle, gracieusement mise à disposition par les autorités, fleurie à souhait, une courte séance administrative est menée en « main de maîtresse » par Mme Reymond,

présidente. L'ordre du jour portait : renouvellement du comité ! Un comité qui va si bien, pourquoi le changer ? Les statuts le permettant, le dit comité est réélu pour trois ans. Les acclamations mieux que des mots lui disent nos remerciements pour le passé et le futur. Un excellent thé fut servi (pour la recette des bricelets, adressez-vous à la présidente), où Mlle Delarageaz, inspectrice, MM. Neyroud, président de la Commission scolaire de Chardonne, Martin, chef de service, et Chevallaz, directeur, nous apportent de courts messages gais et charmants. Un rideau se tire, un doigt magique se lève et le chœur de dames du Pèlerin, sous la compétente direction de M. Reymond, instituteur, nous offre un délicieux concert. Merci à ces Chardonnerets. Et c'est un joyeux retour par la Corniche. *A. Corthésy.*

Le comité des maîtresses de travaux à l'aiguille s'est constitué comme suit :

Mme Reymond-Cand, présidente, Chardonne
Mme Dériaz, vice-présidente, Payerne
Mlle Lamercy, Vevey
Mlle Brügger, Noville
Mlle Yvonne Reymond, Villeneuve

GENÈVE

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

ATTENTION !

Nous vous attendons toutes à notre première séance qui aura lieu le mercredi 1er octobre, à 16 h. 45 précises, à notre salon de thé de Malagnou.

D. C.

NEUCHÂTEL

QUARANTE ANS D'ENSEIGNEMENT

Le président de la S.P.R., M. Gaston Delay, vient d'être fêté pour ses quarante ans d'enseignement dans les écoles du canton. Ses fonctions et ses titres divers lui ont valu un hommage particulièrement senti, digne, et très mérité. Notre dévoué collègue, en homme toujours posé, réfléchi, qui n'abandonne rien au hasard ou à l'aventure, a, en effet, accompli toutes ses tâches avec une conscience professionnelle exemplaire, un soin minutieux, l'amour du travail bien préparé et bien fait.

Le président de la Commission scolaire et M. Berner, inspecteur, lui apportèrent les félicitations des autorités. M. Delay a fait toute sa carrière dans le même district, soit quatre ans à Travers d'abord, puis il remplaça à Couvet Jules Baillods qui devint plus tard un écrivain apprécié. Porteur du brevet secondaire de chant, notre collègue donna une impulsion toute spéciale à cet enseignement dans son village. En

outre, M. Delay est fort estimé dans de multiples activités en dehors de l'école, qui bénéficient de ses grandes qualités. M. Berner, entre autres éloges, dit avec quel savoir-faire et quelle compétence M. Delay entreprit l'enseignement en 9e année au moment où cette classe fut créée, et aussi quand lui fut confié le service d'orientation professionnelle de tout le vallon.

M. William Porret se fit le porte-parole du Comité de la S.P.R. que M. Delay dirige avec distinction. M. Roger Hügli parla au nom du C.C. cantonal et M. André Jeanneret, président de section, en celui du Comité de district. Mlle Agnès Guye, collègue de Couvet, rappela quelques souvenirs amusants. Ces propos cordiaux louèrent justement le labeur si fécond de M. Delay et exprimèrent la reconnaissance de tous. Notre collègue, sensible à ces nombreux témoignages, remercia chacun des orateurs.

Un repas très bien servi par les grandes élèves du maître à l'honneur, et auquel participèrent des membres de la Commission scolaire, du Corps enseignant, des autorités, mit fin à cette belle cérémonie.

A notre tour, nous présentons à M. Delay nos vœux amicaux pour une fin de carrière agréable, marquée seulement d'événements heureux. Parmi eux, nous aimons à entrevoir la présidence du Congrès de 1954 qui sera, nous n'en doutons pas, le plus beau fleuron de sa couronne.

W. G.

ERRATA

No 31 : p. 606, 23e ligne, lire « grâce » et non « humeur ». — P. 609, 11e ligne, « Paul Février » et non « G. Perrier ».

CONDITIONS D'ENTRÉE A L'ECOLE SECONDAIRE

Du rapport des Ecoles du Locle sur l'année scolaire écoulée, nous extrayons les conditions d'entrée à l'Ecole secondaire. Ne sachant si elles sont les mêmes dans les autres écoles secondaires du canton, nous pensons qu'elles peuvent, à titre de comparaison, intéresser les collègues qui ont des élèves en âge de quitter l'école primaire. Ces nouvelles conditions découlent du changement survenu dans l'appréciation des travaux à l'école primaire :

« Pour être admis à l'Ecole secondaire, un élève doit :

1. avoir obtenu sa promotion de 7e à 8e primaire, avec un total de 35 points pour les branches lecture — grammaire et orthographe — vocabulaire, élocution et composition — arithmétique et calcul mental — allemand — géographie, histoire et instruction civique — écriture ;
2. n'avoir pas obtenu plus de trois $4\frac{1}{2}$ ou ne pas avoir plus d'un $4\frac{1}{2}$ et un 4 ; ne pas avoir de note inférieure à 4.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève peut subir un examen d'admission. Si l'examen est suffisant, l'admission n'est toutefois que conditionnelle. »

W. G.

JURA BERNOIS

STATUTS DE LA CAISSE D'ASSURANCE DES INSTITUTEURS

Le corps enseignant bernois a été appelé à se prononcer sur les nouveaux statuts de sa Caisse d'assurance. Nous avons reçu à cet effet le bulletin ad hoc et la documentation nécessaire. Par 1663 oui contre 304 non, ces statuts ont été acceptés. Participation à la votation : 35,4 %. C'est bien « maigre », comme on dit généralement... Un grand nombre de cartes doit certainement s'être égaré... Hem !

PRESTATIONS EN NATURE

Au moment où les communes bernoises procèdent à une réestimation de nos prestations en nature, une motion a été déposée au Grand Conseil ; sa teneur est la suivante :

« La réglementation des traitements du corps enseignant souffre d'un manque d'unité et de simplicité. Le système démodé des indemnités pour prestations en nature occasionne surtout de nombreux désagréments. Il en résulte des difficultés qui nuisent à la fois à la commune et à l'école.

Le Conseil exécutif est dès lors invité à unifier la réglementation relative aux traitements du corps enseignant et à la simplifier autant que possible, en supprimant avant tout les indemnités pour prestations en nature et en les englobant dans les traitements. »

Le corps enseignant fut appelé à se prononcer à ce sujet, il y a quelques années. Il répondit par la négative. (Le Jura, sauf erreur, répondit positivement !) On nous fit savoir, dès lors, que la question était entendue... Et lors de l'élaboration du projet de loi sur les traitements, on conserva le système des prestations. Gageons que cette motion va faire quelque bruit ! Et nous y applaudissons !

Collègues jurassiens, si vous avez une opinion, écrivez ! Notre journal la publiera volontiers.

SECTION DES FRANCHES-MONTAGNES

Nos collègues du Haut-Plateau se sont réunis dans le village de notre excellent collègue Fromaigeat, La Chaux-des-Breuleux. Ils renouvelèrent le mandat de François Joset, délégué à la S.P.R. Félicitations ! Ils écoutèrent deux rapports intéressants sur les allocations de cherté et l'augmentation de l'estimation des prestations en nature, et sur les nouveaux statuts de la Caisse d'assurance. M. l'inspecteur Berberat présenta un travail fouillé sur le projet de loi sur les traitements.

Comme on peut le constater, il s'est fait de « la bonne ouvrage » chez nos voisins. Bravo !

H. R.

Partie pédagogique

RÉFLEXIONS SUR L'INTERPRÉTATION DE CERTAINS TEXTES BIBLIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT

Les pages suivantes ont été suggérées à leur auteur par l'expérience que voici :

Un dimanche de l'été 1941, le sujet à l'ordre du jour de son catéchisme était celui de Josué I, 1-11, le passage qui rapporte l'ordre donné par l'Eternel au successeur de Moïse de franchir le Jourdain pour lancer son armée à la conquête de Canaan ; Dieu l'assure de son aide dans cette conquête et du succès de celle-ci. Or, l'attribution à Dieu d'un ordre de conquête par les armes d'un pays habité depuis des siècles par les Cananéens, conquête dans laquelle le massacre de populations autochtones par des étrangers à la recherche de leur espace vital est représenté à l'avance, et plus tard dans tout le récit biblique de cette conquête, comme le fait d'une religieuse obéissance à Dieu — tout cela au temps où nous étions nous-mêmes — me parut à la fois si conforme aux procédés qui nous indignaient de la part d'un autocrate bien connu, et si contraire aux rudiments même de la morale chrétienne, que j'en ressentis une impression des plus gênantes.

Là-dessus le dimanche suivant j'écoutais, dans le même lieu de culte, lire au chapitre XII du second livre de Samuël l'admirable discours du prophète Nathan à David après l'adultère de celui-ci : « **Ainsi a dit l'Eternel : Je t'ai oint pour roi sur Israël... je t'ai mis en possession de la maison de ton maître, j'ai mis dans ton sein les femmes de ton maître...** » Aïe, me dis-je, voilà Dieu, si favorable selon le livre de Josué au massacre des Cananéens, qui s'affirme maintenant par la bouche de son prophète comme le pourvoyeur du harem de David ? Qu'en penseraient encore mes élèves de dimanche dernier ? Et cela ramena ma perplexité d'alors : Comment présenter l'Ancien Testament, du moins certains récits de l'Ancien Testament, dans l'enseignement de l'histoire sainte, à l'enfance, à la jeunesse ?

Peut-être le lecteur se dira-t-il que la même question se pose pour l'interprétation de ces mêmes récits à l'usage des adultes, du public en général. Rien de plus juste. Mais d'abord, la façon dont les adultes considèrent l'Ancien Testament reste dans une large mesure celle de l'enseignement qu'ils ont reçu dans leur enfance ; de sorte que pour enseigner l'Eglise il faut commencer par enseigner les enfants. Et surtout ce qu'on appelle avec raison le respect de l'enfance, le droit qu'elle a de par son inexpérience même à des égards spéciaux, ne rendent-ils pas d'autant plus importante et délicate la question de savoir comment résoudre le problème dans l'enseignement de l'histoire sainte à l'enfance, à la jeunesse ?

Car il y a un problème. On ne s'en est pas toujours avisé. On ne s'en avisait guère encore il y a quelque soixante ans dans nos milieux religieux d'une réelle piété. La doctrine de l'inspiration sinon littérale

et plénière, du moins globale des saintes Ecritures, de l'Ancien Testament aussi bien que du Nouveau, répondait à bien des questions, les empêchait de surgir. On reconnaissait bien la différence entre l'ancienne alliance et la nouvelle et la supériorité de la seconde sur la première. Mais toutes deux venant de l'initiative divine ne pouvaient être d'inspirations différentes. Quoique adaptées à des conditions différentes elles étaient aussi saintes et dignes de foi l'une que l'autre. On commençait bien à reconnaître dans la bible non pas la révélation elle-même, mais le document de cette révélation, encore mettait-on ce document tout entier sous l'inspiration divine. Et si, ici et là, on se permettait certaines réserves de détail, sur des points tout à fait secondaires de géographie ou d'histoire naturelle par exemple, du moins considérait-on les morceaux inaugurés par des expressions telles que : « Ainsi a dit l'Eternel », « Dieu dit... » comme de provenance divine absolument authentique, transmis par des interprètes littéralement fidèles. Non seulement les dix commandements, mais toute la loi lévitique, si provisoire et passagère qu'on la reconnût avec saint Paul, étaient considérés dans tous leurs détails comme émanant directement de Dieu. Aussi les massacres opérés par les Israélites sur les Cananéens étaient-ils considérés comme positivement ordonnés par Dieu. En 1894, la Société pastorale suisse réunie à Neuchâtel avait à son ordre du jour l'examen d'un mouvement en faveur de la paix préconisé par le pasteur Gétaz de Bienne. Nous entendîmes là un pasteur de Bâle objecter à cette initiative l'ordre donné par Dieu aux Hébreux d'exterminer les Cananéens. Il ne venait pas à la pensée de ce respectable ministre de l'Evangile que cette conception des choses puisse ne pas avoir été celle du Christ. Le « Il a été dit... moi je vous dis... » du sermon sur la montagne ne comportait pas, aux yeux de nos milieux religieux d'il y a soixante ans, une critique de la loi mosaïque. Jésus n'a-t-il pas dit être venu non pour l'abolir mais pour l'accomplir jusqu'au moindre iota ? Le « Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés », lancé par Jésus aux fils de Zébédée désireux d'appeler le feu du ciel sur les Samaritains inhospitaliers, ne pouvait passer pour une condamnation de l'acte d'Elie, que les disciples voulaient pourtant imiter. Mettre en doute le caractère divin d'un point de vue biblique serait, pensait-on, signe d'incrédulité. Que les « libéraux » se le permettent c'est leur affaire, leur triste affaire. Quant à nous, nous n'en démordons pas : la Bible ne se trompe pas et ne trompe pas. Sans doute Dieu peut parler de nos jours un autre langage qu'autrefois ; il le fait sur certains points choisis par lui ; c'est son affaire ; nous avons à l'accepter sans le juger. S'il avait ordonné à Josué de ménager les Cananéens, celui-ci aurait eu tort de massacrer ces païens, et la Bible nous le dirait. Mais Dieu a voulu qu'il massacrât ces idolâtres ; il le lui a dit ; cela était donc bien et reste bien. Et puisque Dieu au dire de Nathan, a remis le harem de Saül à David, David n'avait qu'à jouir avec reconnaissance des multiples satisfactions qu'il y pouvait trouver.

Eh bien, en sommes-nous encore là ? Non, n'est-ce pas ? Nous nous flattons de l'assurance que l'Eglise chrétienne prêche aujourd'hui une

morale plus sévère. Et si l'Eglise avait attendu les horreurs des deux guerres mondiales pour ouvrir les yeux sur le caractère diabolique de la guerre en général, ne serait-ce pas le moment de se décider à ne plus les fermer sur ce point ? Qu'on considère la guerre comme un aboutissement naturel, inévitable en certains cas, de l'état de péché où se débat l'humanité ; qu'on y discerne dès lors, en ce sens, non pas pour en diminuer la responsabilité humaine mais pour l'aggraver d'autant, un jugement de Dieu ; qu'on fasse ses réserves sur la question de la défense nationale, telle qu'elle se présente en particulier pour la Suisse ; qu'on ne méconnaisse pas la légitimité de l'emploi de la force au service de l'ordre pour la prévention et la répression du mal : nous en tombons d'accord. Mais qu'on ne nous parle plus jamais de guerre sainte, ni dans le présent, ni dans l'avenir, et pas davantage dans le passé, fût-ce dans l'histoire de l'Eglise, fût-ce dans l'histoire dite sainte.

L'Eglise chrétienne, pour sa honte, a rarement prononcé cette condamnation. Elle récolte aujourd'hui le fruit amer de son erreur, faudrait-il dire de sa lâcheté ? Saint Paul écrivait : « Notre patrie est dans les cieux, d'où nous attendons notre Sauveur Jésus-Christ, descendant sur la terre ». Les Eglises ont répondu, chacune pour sa part : « Nos patries à nous sont ici-bas et c'est elles que nous avons d'abord à servir. » Saluons comme une réconfortante aurore la courageuse déclaration de l'archevêque de Cantorbéry s'écriant un jour en pleine guerre : « Nous devons être assez patriotes pour ne pas oublier que nous sommes chrétiens ». Et, revenant à notre sujet, disons : « Notre respect et notre amour pour la Bible nous feraient-ils oublier que nous ne sommes pas Juifs mais chrétiens, et nous empêcheraient-ils d'apprécier en chrétiens l'Ancien Testament ? Je crois que nous avons encore dans nos Eglises, énormément à faire dans ce sens ; je crois que la jeune génération est appelée par Dieu à comprendre cela et que nous avons à l'y former.

Voici maintenant le point de vue auquel, devant le passage incriminé du livre de Josué, j'ai tâché de placer mes jeunes auditeurs. Les temps où nous reportent ce chapitre et ce livre étaient bien éloignés de l'esprit de Jésus-Christ. Celui-ci ordonne non seulement l'amour du prochain mais encore l'amour des ennemis ; si, aujourd'hui la loi chrétienne régissait le monde, la guerre évidemment n'y serait pas possible. Et si le Christ eût été le maître à l'époque de Josué et reconnu comme tel par les Israélites et par les Cananéens, les uns et les autres auraient trouvé un accommodement. Seulement ce n'est pas leur faute si, vivant alors, ils ignoraient les ordres du Christ. Et nous, devant ce qui se passe aujourd'hui, nous n'avons certes pas à leur jeter la pierre. Josué ne discerne la voix de Dieu qu'au travers de sa propre ignorance ; celle-ci ne lui permet pas de la percevoir autrement ; tâchons de nous mettre à sa place. Les Israélites, abstraction faite de leur rapacité et du souci de leur subsistance, partaient d'un principe juste, que voici : Il ne doit pas exister d'adorateurs des idoles. Ils en concluaient malheureusement à un ordre divin d'exterminer les idolâtres, et cela est atroce. Nous autres chrétiens nous partons du même

principe : il ne doit plus y avoir de païens ; mais nous en concluons à l'envoi au milieu d'eux de missionnaires, qui, parfois, meurent par eux et pour eux ; et cela est chrétien.

Bien. Seulement la question du point de vue biblique n'en est pas résolue et sa difficulté subsiste. C'est la Bible qui porte : « Dieu dit à Josué : Passe le Jourdain, etc. ». Et je n'ai pas à rappeler ici la liste interminable d'affirmations bibliques conçues dans le même esprit. C'est là ce qui est embarrassant. Car alors : Ou bien la Bible se trompe (car on ne l'accusera pas de vouloir nous tromper), ou bien Dieu, à cette époque, n'était pas chrétien. Or, la chose serait beaucoup plus grave que pour Josué. Le problème ne peut que se poser à l'enfant, pour peu qu'il y réfléchisse : « Tout de même, on me dit que la Bible est la parole de Dieu, qu'il faut le croire. Comment se peut-il que Dieu, selon la Bible, ait parlé de la sorte à Josué et me parle à moi, par Jésus, dans un tout autre esprit ? Dieu aurait-il changé ? Est-ce bien le même Dieu qui a parlé à Israël, puis si différemment à Jésus et par Jésus ? Ou sont-ce deux Dieux différents ? Et alors ne devrait-on pas choisir ? Et pourtant, voilà le pasteur qui me vante Josué pour son obéissance à Dieu, tout en me donnant Jésus pour le véritable interprète de Dieu... »

Il n'y a, me semble-t-il, qu'un moyen d'en sortir. C'est de se décider carrément pour le Dieu de Jésus-Christ comme étant le vrai, et de reconnaître loyalement, d'enseigner loyalement, que l'Ancien Testament le connaissait, oui, le même Dieu, mais le connaissait encore plus imparfaitement que nous, le connaissait mal, se faisant de lui et de sa volonté une idée non seulement incomplète mais fausse à bien des égards, le façonnant à bien des égards à l'image de ses créatures. Sous son air narquois la boutade de Voltaire est profondément, lamentablement vraie : « Si Dieu a fait l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu. »

D'où cela ? De ce que Dieu ne voulait, ou ne pouvait se révéler à ses créatures que peu à peu, par degrés ? Ou bien de ce que celles-ci lui opposaient à ce sujet trop d'obstacles ? Je crois qu'au lieu de chercher à scruter devant nos élèves le mystère des desseins de Dieu, il est préférable d'en appeler à ce que nous savons, à ce que savent aussi nos élèves de science expérimentale et certaine. Incriminons les obstacles opposés à la révélation divine par notre ignorance, notre faiblesse, nos passions, nos erreurs, notre péché. Comparons l'esprit humain à une vitre bosselée, souillée, plus ou moins opaque, qui ne laisse passer que déformées les images du dehors. Tenons à faire remarquer que c'est aussi le cas pour les hommes dont la Bible nous parle et pour la Bible elle-même, en tout cas pour l'Ancien Testament. Signalons énergiquement le danger où nous sommes tous encore de nous représenter Dieu à notre propre image. Appuyons plus énergiquement encore sur le fait que Jésus est pour nous la plus sûre révélation de Dieu et de sa volonté. Faisons sentir cela à nos élèves.

Ce qui devrait aujourd'hui être définitivement admis, compris et enseigné, c'est qu'en définitive les hommes de l'ancienne alliance n'avaient pour percevoir la voix de Dieu que les mêmes organes que

nous ; que sauf recours aux directions des oracles, des prêtres, des prophètes, les expressions bibliques : « Dieu lui dit... », « Ainsi dit l'Eternel... », etc., ne désignent pas autre chose que la voix intérieure, dont nous devrions souvent nous-mêmes parler de même façon. Or, chacun sait, l'enfant déjà sait, pour peu qu'il y réfléchisse, qu'il arrive à chacun de se tromper sur son devoir, de suivre en bonne conscience une route qui n'est pas la bonne, ou tout à fait la bonne, et cela pour avoir incomplètement, ou mal compris ce que Dieu lui disait. Chacun, l'enfant déjà, pour peu que la vie religieuse et morale soit éveillée en lui, est habitué à tâcher de faire le tri, dans la parole intérieure, entre ce qui vient de Dieu et ce qui vient d'ailleurs. Dès lors rien d'étrange pour personne, lorsqu'on ne se heurte plus à la lettre du morceau biblique, à constater qu'il en fut toujours de même pour tous, à commencer par les gens que la Bible met en scène. Nos élèves, en lisant : « Dieu dit à Josué... » n'auront alors plus de peine à comprendre : Dieu tel que Josué le connaissait, ou : tel que Josué se le représentait ; ou bien : Josué se persuada que Dieu lui disait... Et « Ainsi a dit l'Eternel », selon la conviction et les lumières de celui qui veut délivrer son message...

Et je pense qu'il est nécessaire de demander souvent : « Que penses-tu que Jésus, à la place de Josué, ou Nathan, etc., aurait entendu Dieu lui dire ? » Trop longtemps, au grand dam de la chrétienté le Dieu de l'Ancien Testament nous a voilé celui du Nouveau. N'est-il pas urgent d'obéir au Dieu de Jésus-Christ dans l'appréciation de celui de l'ancienne alliance, sans craindre de multiplier les : « Il a été dit... », « Il avait été dit... », mais « Jésus a dit... dit encore... » ? Que l'enseignement de certaines pages de l'Ancien Testament en devienne difficile, scabreux même, on le voit bien. Il s'agit toutefois de ne pas reculer devant l'obstacle. Il y va d'abord des rapports de nos élèves, de nos paroissiens, avec le vrai Dieu ; et aussi de la valeur de l'Ancien Testament pour la piété chrétienne. Qui disconvient que, au cours des siècles, foule de chrétiens se soient représenté Dieu sous l'image que nous en donne l'Ancien Testament, plus exactement (ne parlons pas ici des prophètes), les livres historiques de l'Ancien Testament ? Et qui oserait contester que cela ait eu, ait encore, de désastreuses conséquences ? Quelle valeur, en revanche, ne retrouvent pas ces pages quand on les lit et les médite à la lumière de l'Evangile et des principes que nous venons de rappeler.

Il y a, sans doute, un autre moyen d'utiliser ce genre de récits en chrétiens. C'est de tout symboliser, allégoriser, spiritualiser. Les Cananéens ce sont nos passions ; il faut les exterminer ; Dieu nous en donne l'ordre. Il y faut obéir avec la décision de Josué ; passer pour cela le Jourdain, c'est-à-dire affronter courageusement la lutte, comptant sur la protection de Dieu au sein des flots déchaînés, comme les Israélites comptant sur la protection de l'arche de l'alliance stationnant au milieu du fleuve, etc., etc. Oh ! ne condamnons pas pareilles interprétations. L'exemple en vient de trop haut. Saint Paul, aux Galates (III, 16) : « Il n'est pas dit : et aux postérités... mais... à ta postérité, c'est-à-dire à

Christ ». Puis, chap. IV, 24 et suiv. : « **Ces choses sont allégoriques ; car ces femmes sont deux alliances.** L'une du mont Sina..., c'est Agar..., car Agar, c'est le mont Sina en Arabie, et elle correspond à la Jérusalem actuelle... ; mais la Jérusalem d'en haut est libre, c'est notre mère », etc. Et encore : I Cor. IX, 9 : « Tu n'enmuselleras pas le bœuf qui foule le grain. Dieu se met-il en peine des bœufs ? Ou parle-t-il **entièrement** en vue de nous ? C'est à **cause de nous** qu'il a été écrit... » Mentionnons aussi tout le développement de l'épître aux Hébreux sur la rencontre d'Abraham et de Melchisédec, et l'application de l'histoire du serpent d'airain à la croix. Voilà, par parenthèse, la preuve que les Juifs avant ces auteurs chrétiens et ceux-ci à leur tour ont bel et bien ressenti le besoin de remédier à l'insuffisance ou à l'incongruité de certaines pages de leurs écrits sacrés. Qui sait si St-Paul n'aurait pas condamné comme déplacé, ridicule, naïf, impie même, notre respect du sens littéral de ces pages ?

Le procédé que je viens de décrire était courant autrefois dans la prédication. Procédé légitime, après tout, parfois fructueux, à l'occasion vraiment édifiant. Echappatoire, cas échéant aussi avisée que bienvenue. Scabreuse cependant ; car à force de rechercher ce qu'on peut faire dire à ces textes, on risque de ne plus discerner ce qu'ils veulent dire. Echappatoire dangereuse aussi, quand elle encourage à mettre tout le contenu des deux Testaments sur le même plan. Car voiler de la sorte les étapes de l'action divine dans l'histoire d'Israël, n'est-ce pas négliger une partie intégrante du message biblique que Dieu nous charge de délivrer à nos Eglises ? N'est-ce pas négliger aussi un excellent moyen d'aider nos élèves, nos paroissiens, à discerner l'action du Dieu vivant dans l'histoire en général, dans l'histoire de l'Eglise, dans nos propres vies ?

On peut d'ailleurs se demander si, plutôt que de les allégoriser, même à la manière d'un saint Paul, il ne serait pas judicieux de renoncer, dans l'enseignement de l'enfance, à un certain nombre de récits de l'Ancien Testament qu'il faut décidément trop malmenier pour en tirer quelque chose, ou juger trop sévèrement à la lumière de l'Evangile.

† Th. Rivier, pasteur.

LE TEMOIGNAGE PAR L'ENSEIGNEMENT

Extrait d'une allocution du Rev. Ray E. Rice, missionnaire, prononcée lors d'une convention missionnaire aux Indes. Tiré de la

« N. C. C. Review », nov. 1950 :

« Heureux ces Educateurs chrétiens qui ont la VISION et qui ont aussi la faculté de transmettre cette VISION à d'autres. Ils demeurent jeunes à cause du partage de cette vision avec d'autres.

» Heureux ces Educateurs chrétiens qui, sous la pression de nombreuses activités, de nombreux devoirs : rapports scolaires, inventaires et plans d'étude et d'autres problèmes urgents, restent calmes, posés et semblent posséder le sentiment conscient de la présence de l'Esprit. Ils demeurent dans la juste perspective.

» Heureux ces Educateurs chrétiens, qui, aux jours de découragement, de difficultés financières, de manque de place pour les classes et d'équipement, de manque de maîtres diplômés, font le meilleur usage de ce qu'ils ont sous la main, en matériel comme en personnel, et qui utilisent toutes les ressources possibles pour atteindre le but, qui est d'être une bonne école. Ils font partie de cette troupe si noble des « âmes courageuses ».

» Heureux ces Educateurs chrétiens qui apprécient le fait que garçons et filles et les jeunes sont de plus grande valeur que les choses et que tout bon conseil est d'une importance capitale pour aider les jeunes à croître. Ils ont appris que croître est une des plus grandes choses qui existent au monde.

» Heureux ces Educateurs chrétiens qui ont faim et soif d'un meilleur chemin pour accomplir leur travail, car ils arriveront.

» Heureux ces Educateurs chrétiens qui sentent et croient fermement que la direction et le but principal de l'éducation chrétienne est d'aider les jeunes à devenir des personnalités chrétiennes complètes. Ils ont le sens des valeurs réelles.

» Heureux ces Educateurs chrétiens qui construisent un type élevé de citoyen pour l'Inde et pour le monde, et qui par là procurent la paix. Ils seront appelés fils de Dieu.

« Heureux ces Educateurs chrétiens qui mettent l'accent sur l'effort personnel, sur l'éducation pratique du citoyen dans une démocratie, par un système de discipline personnelle (self-government). Ils sont de vrais constructeurs... »

FANTASIA

Ce dimanche est sombre et pluvieux, jour on ne saurait plus propice à la vision d'un beau film.

Fantasia, de W. Disney est à l'affiche ; un film qui soulève de nombreuses controverses, voilà qui doit être particulièrement intéressant. Je suis en retard, le placeur éclaire précautionneusement mes pas. Sur l'écran, des films-réclames. Histoire d'amour qui se termine par la vision en gros plan d'un tube de pâte dentifrice, enquête passionnante, certes, mais qui conduit habilement le public à apprécier les mérites d'un reconstituant.

Les actualités suivent: des boxeurs s'assomment sous les applaudissements d'une foule immense, hommes d'état, généraux, guerre de Corée, guerre d'Indochine se suivent en une sarabande effrénée.

Et voici Fantasia.

Tout au long de la première partie, la salle est très calme, en quête d'une opinion.

Entr'acte, le moment...

Les exclamations fusent :

— La musique est belle, mais on peut aussi aller au concert...

— C'est un essai...

— Magnifique, mais on perd un peu la musique...

Et de trouver beau, et de critiquer, et de parler synchronisation.

Mais là, aux premiers bancs, que se passe-t-il ? On voit voler des bérêts, des voix enfantines retentissent, des galopades résonnent. Mais non ! Je ne rêve pas ! Ce sont bien des enfants, des grands de douze ans au maximum, et des petits, n'allant peut-être pas encore à l'école.

Déjà, l'écran s'assombrit, les gens ont regagné leur place, on entend un dernier bruit de papiers froissés, quelque ultime réflexion échangée à voix basse, et le spectacle continue.

Après un quart d'heure de projection, les enfants commencent à s'agiter. Manifestement, ils en ont assez de ce film, et, pour tromper leur ennui, ils parlent, d'abord doucement, puis leur ton monte, ils s'interpellent bruyamment. Des ombres de casquettes et de divers projectiles passent, fugitives, sur l'écran, sans troubler le moins du monde Jupiter qui foudroie du haut des cieux le pauvre Silène ou les longues processions de centaures enamourés.

Aux premiers rangs, le vacarme augmente encore. La salle proteste. Que deviennent les premières mesures de l'Apprenti sorcier dans ce brouhaha ! Pourtant, le Mickey-Apprenti sorcier à l'heur de plaire aux jeunes spectateurs, qui se taisent, pas pour longtemps d'ailleurs, car le Sacre du printemps se perd dans un indescriptible chahut. Quelques placeurs s'évertuent, mais en vain.

Des exclamations étouffées saluent les impressionnants combats entre reptiles des temps secondaires. Un instant de stupeur marque l'apparition du diable du Mont-Chauve, mais la séance se termine dans un charivari invraisemblable, l'Ave-Maria est couvert par les glapissements des gamins et par les protestations indignées des spectateurs.

A la sortie, le directeur du cinéma se frotte les mains. Il est sans doute plus content de sa recette que le public de son spectacle gâché.

— Et vous laissez entrer des enfants de cet âge lorsque vous projetez un film semblable ?

— Que voulez-vous, c'est une matinée.

— Mais ce n'est pas un film à leur portée.

— Bien sûr, mais ils paient leur entrée, et on ne peut pas les mettre dehors, puisque c'est une matinée.

La morale de cette histoire ? On en a assez dit et écrit sur la question du cinéma et de l'enfance pour que je répète ici les arguments d'autrui. Mais, outre cette question, ce qui m'a paru surtout regrettable, c'est que des parents se débarrassent ainsi de leurs enfants, sans doute pour être tranquilles un moment. Nombreux sont les gosses qui, aujourd'hui sont privés de la vie de famille, car même en faisant un effort de compréhension, on ne peut parler de vie familiale lorsque les parents envoient leurs enfants au cinéma, ou même les laissent y aller, sans autre.

Ces parents, souvent, travaillent l'un et l'autre tout au long de la semaine, et le dimanche, ils veulent se reposer, ou encore s'amuser de leur côté.

Quand on songe au rôle que joue la famille dans l'éducation, rôle primordial dans la première enfance, et qui reste aussi important que

celui de l'école par la suite, il est des plus regrettable que des enfants en soient privés, dans quelque mesure que ce soit. Il faut certainement chercher là une des causes du manque de stabilité de nombreux gosses, des villes surtout. A la campagne, milieu stable et conservateur par excellence, les élèves sont moins agités, moins nerveux que dans les grandes localités, la vie y est restée plus calme, plus ou moins à l'abri des excitations citadines, et la famille y joue encore un rôle important.

Trop souvent, dans le dialogue famille-école, le premier des deux partenaires ne tient pas le rôle qui lui est assigné, et cela ne facilite évidemment pas la tâche du second.

W. M.

ÉCOLIERS SUISSES A L'ÉTRANGER

Pour les enfants suisses nés et élevés à l'étranger, n'ayant jamais vu leur Patrie et ne la connaissant qu'au travers des souvenirs de jeunesse de leurs parents, il est bien difficile de se représenter leur Pays d'origine. Vivant très souvent dans un cadre totalement différent de la Suisse, au milieu de peuples qui ne ressemblent en rien au nôtre, dans une ambiance spirituelle et morale bien éloignée de celle qui nous est chère, ces jeunes compatriotes de l'étranger éprouvent de sérieuses difficultés à conserver un patriotisme vivant et intact sous la poussée d'influences étrangères multiples et pas toujours heureuses.

Et pourtant, ils aiment sincèrement leur lointaine Patrie et n'ont qu'un désir : devenir et rester de bons et vrais Suisses. Mais il leur manque une connaissance sérieuse et complète du Pays dont ils sont fiers d'arborer les couleurs, ces bases solides et profondes sans lesquelles un patriotisme ne peut être réel et durable. Il leur manque surtout ce contact avec les êtres et les choses de la Patrie qui est la meilleure école, l'école de la vie, ce coudolement de tous les jours où le caractère se modèle selon les exigences d'une vie commune, où l'esprit s'aiguise aux vertus ancestrales. Dispersés dans le monde entier, ces jeunes Suisses de l'étranger qui se distinguent pourtant de tous les autres peuples ne peuvent se rendre compte de l'effort acharné et incessant exigé au sein de la Patrie pour la défense et le maintien du plus beau patrimoine.

Comment les aider à mieux connaître et à mieux comprendre ce Pays qu'ils aiment aveuglément, confusément ? Que peut-on faire, de Suisse, pour leur rendre cette lointaine Patrie plus vivante et toujours présente ?

A défaut d'un séjour prolongé au Pays auquel la plupart des jeunes Suisses de l'étranger ne peuvent songer par suite des frais énormes qu'il représente, il reste un moyen très simple, amical et attrayant : les livres.

En offrant, à ces jeunes compatriotes de l'étranger, de beaux et bons livres qui leur révèlent leur Patrie, leur en dévoilent les multiples aspects géographiques, historiques, humains, économiques, sociaux, voire politiques, ces enfants avides de connaître, sentiront leur Pays d'origine plus proche, beaucoup plus facile à aimer. Ils compren-

dront alors intelligemment et consciemment tout ce qu'ils doivent à ce peuple auquel ils appartiennent, et sauront toujours mieux le défendre, l'honorer et le servir partout où le destin les a appelés à vivre.

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE DICTÉE

Rentrée des classes... Devant moi une trentaine de nouvelles têtes !

Deux mois auparavant j'ai quitté des élèves avec lesquels pendant deux ans j'avais travaillé.

Je suis placé maintenant devant des gosses beaucoup plus jeunes... il s'agit de redescendre presque trois ans en arrière.

Que valent mes nouveaux élèves ? Que savent-ils ? J'aimerais bien le savoir sans devoir tâtonner, sans devoir « essayer » mes élèves trop longtemps !

Une idée ! Si je leur « administrais » la dictée « Les marrons » !

Il s'agit d'un test d'instruction : dictée présentant le plus grand nombre possible de difficultés orthographiques : pluriels des noms en S ou X — adjectifs qualificatifs — verbes à différents modes, temps et personnes — homonymes grammaticaux (a, à ; ce, se ; on, ont, etc.).

Ce texte a été dicté à plusieurs reprises, à des milliers d'élèves de tous les âges, et même aux recrues ! Il a été dépouillé, analysé par M. Roller et ses élèves du Laboratoire de pédagogie expérimentale de l'Université de Genève.

Les résultats fort intéressants de ces enquêtes sont consignées, dans le **cahier No 5 de Pédagogie expérimentale et de psychologie de l'enfant**, cahier intitulé :

Les enseignements d'une dictée, de S. Roller.

J'y trouve donc tout ce qu'il me faut : le texte, la manière de procéder, comment corriger, et bien d'autres renseignements encore.

Le barème me donne immédiatement, d'après le nombre de fautes, le rang sur 100 qu'occupe chacun de mes élèves.

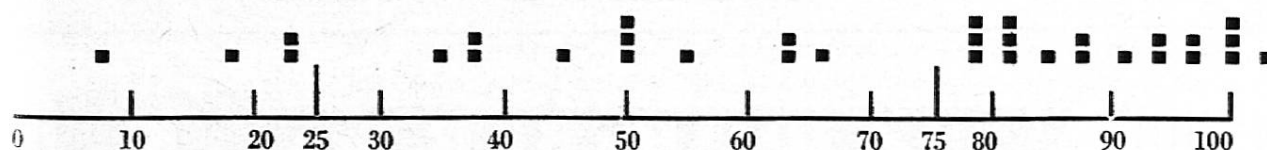
Si j'ai une classe normale, je dois donc normalement avoir le quart de mes élèves entre le 1er et le 25e (1er quartile),

le quart entre le 26e et le 50e (second quartile),

le quart entre le 51e et le 75e (troisième quartile),

le quart entre le 76e et le 100e (dernier quartile).

Voici, pour exemple, ce que j'ai obtenu cette année. Chaque carré représente un élève.



4 élèves dans le 1er quartile 12 %

11 élèves dans la masse centrale (2e et 3e quart.) 33 %

18 élèves dans le dernier quartile 55 %

Oh ! que c'est mauvais ! Me voilà donc fixé ! Mauvaise volée en orthographe. Il faudra reprendre à la base... un enseignement très simple au début.

C'est juste l'opposé de ce que j'avais obtenu il y a deux ans avec ma volée précédente, où les proportions étaient inversées, soit :

18 élèves dans le 1er quartile	55 %
10 élèves dans les 2e et 3e quartiles	30 %
5 élèves dans le 4e quartile	15 %

Il est vraiment très utile d'avoir d'emblée une idée d'ensemble de sa classe. Il faudrait posséder ainsi une série de tests d'instruction pour toutes les branches principales.

Il paraît que le Laboratoire de Pédagogie expérimentale s'y emploie. C'est là une belle tâche, un service magnifique qui sera rendu au corps enseignant.

J.-J. Dessoulavy.

BIBLIOTHÈQUE

Héros de Partout, Alice Descœudres (Dr. h. c.). Editions Labor et Fides, 24, Bourg de Four, Genève. Fr. 5.20.

C'est là le sixième ouvrage d'une série que la célèbre pédagogue romande a destinée à la jeunesse et où elle trace toute une série de brefs portraits, consacrés aux plus grandes figures de notre temps.

Cette fois, l'auteur s'est penchée sur la vie du Père Damien, l'apôtre des lépreux d'Océanie, l'Evêque Bergrav, symbole de la résistance norvégienne, la tribu des Hounza, race étonnante du Pamis, le savant Edison, à qui notre génération doit tant, le physicien Röntgen, dont les découvertes ont permis de sauver la vie de milliers de malades, etc.

Les jeunes et même les aînés seront captivés par ces brèves études, où Mlle Descœudres a su mettre tout son enthousiasme et sa sincérité.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.



Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

La Pouponnière Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène ma-
ternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille
expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

**Travail assuré par
l'Ecole**

MEUBLES
HEIDER
MAISON FONDÉE
EN 1860
91 ANS D'EXPERIENCE
100% SUISSE
LAUSANNE

BEL-AIR
METROPOLE

Prix les plus bas - Garantie 20 ans

Lampe à projection

en parfait état,
à enlever pour 30 francs.

H. Burnier
Crans près Nyon.

L'Application des méthodes actives

à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera
facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et
éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuite-
ment.



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

Cahiers pratiques de Géographie

Case postale Berne 16

Exécution parfaite.
Vivement recommandé par
le corps enseignant et par
des spécialistes éminents

*Moyen
d'enseignement
de 1^{er} ordre*

Utilisé avec le plus grand
succès, depuis 25 ans, dans
des centaines d'écoles de
tous degrés
Revu et adapté aux exigences
de l'époque actuelle

Edition A*	{	2 A	Suisse	(Fr. 2.—)
		3 A	Europe	(Fr. 2.—)
		4 A	Continents	(Fr. 2.—)
Edition B	{	1 B	Canton de Berne	(Fr. 1.—)
		2 B	Suisse	(Fr. 1.50)
		3 B	Europe	(Fr. 1.50)
		4 B	Afrique, Amérique, Asie, Océanie	(Fr. 1.50)

* Edition A avec texte, problèmes, etc., traduits par M. Meylan, prof., Lausanne

Rabais 10 % sur toute commande de 20 cahiers au minimum
et de 15 % sur les commandes de plus de 100 cahiers.

LES EDITEURS:

Dr E. Trösch

Dr H. Graf

Dr O. Schreyer



FLORIANA

Ecole de gouvernantes
d'enfants
et d'institutrices privées
LAUSANNE

Sussex villa - Pontaise 15
Tél.: 24 14 27 Dir: E. Piotet

**ouvre un
cours spécial
le 27 octobre**

pour les jeunes filles ne disposant que
des mois d'hiver

• Pour préparer Noël et vos fêtes
d'enfants, demandez à

M. et A. CLAUDE
instituteurs à Bienne,

leur

« Choix de saynètes »

recueil de 11 pièces pour enfants
de tous âges.

HENNIEZ LITHINÉE

EAU DIGESTIVE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LISEZ... Pour votre amusement
Pour votre culture

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE
« AU BLÉ QUI LÈVE »

1, rue du Midi, Lausanne

Membres du corps enseignant: 20 % de réduction sur les abonnements

Congrès de la Société pédagogique jurassienne

11 et 12 octobre 1952

PROGRAMME GÉNÉRAL DU CONGRÈS

Samedi 11 octobre 1952

8 h. 45. Discussion préalable des propositions éventuelles de modification des thèses avec les rapporteurs, dans la salle No 5 du Château (parterre).

9 h. 30 Assemblée générale de la S. P. J. Halle de gymnastique, Château.

Ordre du jour :

1. Chœur mixte.
2. Discours de bienvenue par M. H. Porret, chef du dicastère des écoles.
3. Rapport d'activité du Comité central.
4. Elections statutaires : a) Comité central 1953-1956; b) Délégués à la S. P. J. selon propositions des sections.
5. Discussion des propositions présentées : a) par les sections ; b) par les membres.
6. Discussion du rapport présenté par MM. Ed. Guéniat, directeur de l'Ecole normale, Porrentruy et Georges Cramatte, instituteur, Saint-Ursanne : **Application des méthodes nouvelles à l'Ecole primaire jurassienne.**
7. Divers et imprévu.

12 h. 30 Dîner dans les restaurants de la place.

15 h. Visite de l'exposition, Château 2e étage.

18 h. 30 Souper.

20 h. 30 Soirée récréative, Halle de gymnastique. Voir programme spécial. Après la représentation, soirée familière à l'Hôtel du Soleil.

Dimanche 12 octobre 1952

9 h. 30 Visite du nouveau bâtiment scolaire en construction (Avenue de la gare), sous la direction de M. Paul Mœckli, directeur, ou Visite du Musée jurassien (Porte de Porrentruy), sous la direction de M. le Dr André Rais, archiviste, ou Visite de l'exposition de peinture au Château (1er étage) sous la direction de M. Henri Membrez, instituteur.

Excursion à Domont.

10 h. 50 Rassemblement des participants dans la Cour du Château, en ville.

11 h. Départ pour Domont en autocar.

11 h. 30 Visite du Château de Domont sous la conduite de M. le Dr André Rais, archiviste.

12 h. 15 Dîner dans la Salle des Chevaliers.

16 h. Retour à Delémont, puis dislocation.



W. MARLETAN
PÉPINIÈRES-BEX
TÉL. (025) 5.22.94 (VAUD)

Tous les arbres et arbustes

Pour vos :

PARCS	ESPALIERS
JARDINS	ROSEAIRES
AVENUES	ROCAILLES
VERGERS	REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco